



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
27/06/2024**

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

Numéro : 2024/050

Objet : Délibération relative au procès-verbal de transfert de l'assainissement (avenant n°1)

Rapporteur :
Lodovico CASSINARI

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	0

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCCART pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loutfi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

ABSENT

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Loïc BAYARD

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUN 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 11 JUN 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel M. Lodovico CASSINARI, Conseiller municipal chargé des Travaux, du Développement du territoire et Intercommunalité et Mutualisation des services, expose ce qui suit :

« Par délibération n°2020/127 en date du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Il convient d'ajuster à travers la passation d'un avenant au procès-verbal initial, le montant des biens mis à disposition à titre gratuit ainsi que des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables. »

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-5 et L.5211-17 et L5216-5 ;

Vu l'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;

Vu l'article 3 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;

Vu la délibération n°2020/127 en date du 19 novembre 2020 autorisant le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

Vu l'avis de la Commission Stratégies financières et Investissement en date du 12 juin 2024;

Considérant que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est compétente en matière d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé, réajuste les montants des biens mis à disposition à titre gratuit ;

Considérant que l'annexe proposée actualise la liste des biens mis à disposition à titre gratuit ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pour l'exercice de la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales, entre la Communauté Paris-Saclay et la Commune des Ulis ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement annexé au profit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Vote	
Pour	35
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 8 juillet 2024



2024-050

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-12T11-58-07.00 (MI254315055)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-050-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération relative au procès verbal de transfert de l'assainissement (avenant n.1)

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB 2024-050 DELIBERATION
RELATIVE AU PROCES-VERBAL DE
TRANSFERT DE
L'ASSAINISSEMENT.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 12/07/24 à 11:58

Par SPANO Christine

Transmis

Date 12/07/24 à 11:58

Par SPANO Christine

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 12:04